

Compte rendu du CDAS du 29 janvier 2021

La séance débute par la lecture de deux liminaires par Solidaires et FO visant à énoncer leur désaccord sur l'orientation de l'action sociale (contre la fin de l'organisation telle qu'elle est, la régionalisation, la baisse des subventions et de la qualité).

Le dernier CNAS avait lieu le 05/10, celui du 10/12 avait été boycotté. Nos doléances avaient été remontées lors de l'audit avec Mme Walterski.

Point 1. Approbation du PV du cdas du 10/07/2020.

Reporté au prochain CDAS pour finalisation de correction par la secrétaire.

Pour rappel il abordait :

1. Approbation du PV.
2. Retour d'expérience sur le déconfinement.
3. Compte rendu de l'activité des assistants sociaux, bilan Covid.
4. Mode de fonctionnement des restaurants collectifs (le restaurant de l'Hôtel du Département est fermé car tous les agents sont en télétravail).

Point 2. Note d'orientation 2021.

L'action sociale est un pivot de la politique RH et tente d'être en adéquation avec les besoins des agents dans le contexte de transformation actuel. Les moyens sont de 109M d'euros pour l'action sociale dont 4.8M pour le crédit d'action sociale. La mise en réserve budgétaire est toujours de 6%.

Quatre grands chantiers :

- La gouvernance des opérateurs associatifs.
- Les prestations (évolution du mode de vie / évolution du mode de travail).
- Le parc de résidences de vacances (en raison d'une désaffection croissante des agents).
- Le réseau de l'action sociale (=le maillage sur le territoire).

Un GT de 20 délégués (dont la déléguée du 67) présenteront leur travail au cours du premier trimestre 2021.

Début septembre un premier GT avait été constitué afin de faire un retour sur la crise sanitaire. La déléguée propose de le communiquer à ceux qui seraient intéressés.

Très succinctement, le bilan est positif concernant l'équipement informatique et les audio conférences régulières.

Un deuxième GT a été organisé le 19/10 lors duquel il a été présenté une manière de travailler pour redéfinir les missions. Cela se fait à travers une division en plusieurs sous groupes.

L'Alpaf fera de l'aide à la formation sur le domaine des prêts qui requiert une forte technicité. Un objectif est de trouver les missions "régionalisables" (exemple l'immobilier ne peut pas être régionalisé en raison de la grande disparité sur le territoire). L'Epaf envisagerait de revenir au catalogue.

Le prochain GT traitera du positionnement des délégués. Leur statut, leur catégorie, leur positionnement, l'impact de la régionalisation. Il y a une disparité forte au niveau des personnels du SG entre ceux qui peuvent être réintégrés et ceux qui n'ont pas de passerelle. L'impact financier est relativement important et l'on constate que plusieurs délégués n'ont pas été remplacés alors que la charge de travail doit être répartie sur ceux qui restent.

Ce qui est discuté et décliné localement est remonté au plan national. Il faut prévoir les actions à financer et définir les actions alternatives à celles habituelles en raison des contraintes liées à la covid.

Toute innovation locale doit faire l'objet d'un bilan qui est remonté au niveau national.

Le crédit d'action local pour 2021 est de 60 861€ soit 2000€ en moins par rapport au CAL 2020. Il s'explique par la variation de la distribution de l'effectif entre actifs/retraités/enfants décrit dans le tableau ci-dessous :

Année :	2018	2019	2020
Agents actifs :	2198	2036	2112
Enfants :	758	775	761
Retraités :	2353	2411	2462

Normalement l'enveloppe fixée et en vigueur depuis 2015 est de 36.81€/enfant,

9.57€/agent

et 3.19/retraité.

La CFTC DGFIP déplore que cela ne soit pas respecté.

Point3. Budget définitif 2020.

Comme d'habitude, la réserve de 6% n'a pas été levée.

Le budget disponible était donc de 59102€ et il reste 1,45€ qui n'ont pas été consommés. Une petite somme (inférieure à 1000€) a pu être reportée sur 2021 et reflète d'une bonne utilisation des crédits. Le bilan de l'arbre de Noël est le suivant :

226 jouets pour 211 enfants (certains jouets sont par lots ce qui explique qu'il y ait plus de jouets que d'enfants),

499 enfants ont pu recevoir un chèque cadeau et une trentaine ont pu bénéficier d'abonnements à des revues.

Le montant des chèques cadeau a été porté à 65€ suite aux annulations des manifestations qui n'ont pas pu se tenir en 2020.

Seule la sortie karting qui a rencontré en franc succès avait pu se tenir avec 58 participants.

Au niveau des assistants sociaux, quelques consultations psy et rdv à la permanence juridique ont pu avoir lieu mais la conférence sur les aidants a été annulée. La seule conférence qui a été maintenue est celle de la ligue contre le cancer.

Il y a eu 49 demandes d'allocation pour la rentrée scolaire.

Concernant les retraités, il y a eu 42 participants pour le paradis des sources (organisé le 9 octobre).

Cette année la société en charge des chèques cadeaux devrait permettre un suivi sur les activations des espaces personnels. Attention la date limite d'utilisation est toujours d'une année et se termine en décembre 2021.

L'attention est attirée sur ce délai strict car 2 agents hors délai en 2020 n'ont pas encore pu récupérer leur chèque.

En 2021 le planning prévisionnel suivant est envisagé :

- Arbre de Noël, le devis est en cours et la date bloquée (dernier week-end de Noël).
- Seront également reconduits : la carte cadeau / les jouets / les abonnements pour le Noël des enfants.
- Une journée au parc de Sainte Croix (sans transport)
- Une sortie karting
- Une sortie Noël à Coblenze.

Prenez note que les conditions sanitaires ne permettent pas de se positionner pour des actions aux cours du 1er semestre 2021.

Pour les retraités :

- Kirrwiller (sans transport)
- Une journée festive (en France toujours en raison des conditions sanitaires qui rendent difficile les déplacements à l'étranger)
- Marché de Noël
- Châtel du 18 au 25 septembre 2021

Point 4. La restauration

Démantèlement de Picard en cours

Densification de Saverne,

Neudorf, en attente d'arbitrage par Paris sur plusieurs aspects

Il y a un nouveau protocole sanitaire qui impose 8m² par personne et une distanciation de 2 mètres minimum.

La modalité d'attribution des tickets restaurant est rappelée et intervient selon les conditions suivantes :

Les tickets restaurant ne sont pas attribués à titre personnel mais à une structure et ne sont pas distribués lors de la fermeture exceptionnelle et temporaire d'un restaurant.

Trois cas peuvent se présenter et donner lieu à des tickets restaurant :

- un handicap personnel s'il n'existe pas déjà une indemnité,
- l'espace habituel est fermé pour plus de quatre semaines,
- la fermeture intervient à périodes régulières (vacances scolaires par exemple).

Point 5. Questions diverses

Carence des médecins de prévention.

Arrivée au 1er février 2021 de Mme Vérité (quotité 40%) puis arrivée de Mme Leagoe à compter du 1er avril 2021 (quotité 100%).

Vos représentants CFTC DGFIP
Sandra Périn et Jean Sontag